



Association Vertuelle
18 rue de la Brouette du Vinaigrier
86000 POITIERS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/02/2023

Le 02/02/2023, à 19h, les membres de l'association Vertuelle se sont réunis en visioconférence pour l'Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par M. Pierre COUDAME, Président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Michel COUDAME, Secrétaire de l'association.

Les membres de l'Association ont été convoqués régulièrement par mail.
Les membres présents sont au nombre de 8 soit la totalité des membres de l'association
Le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés étant atteint, tel qu'il est prévu à l'article 11 des Statuts, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La décision est prise par le Président de commencer l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

1. Présentation et approbation du rapport moral et d'activités par le Président,
2. Présentation et approbation de la situation financière et du bilan de l'association par le Trésorier,
3. Approbation du budget prévisionnel,
4. Orientation et stratégie,
5. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration,
6. Questions diverses

Le Président fait remarquer que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres dans le cadre des convocations.

Résolution N°1 : Présentation et approbation du rapport moral et d'activités

Le Président Pierre COUDAME présente le rapport moral de l'année 2022.
Après discussion, aucune question n'étant soulevée, le rapport moral et le rapport d'activités sont soumis au vote de l'Assemblée Générale.
Le rapport moral et d'activités sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Résolution N°2 : Présentation et approbation de la situation financière et du bilan de l'association

Après lecture et discussion du rapport financier par le Trésorier de l'association, l'Assemblée Générale approuve sans restriction la situation financière et le bilan de l'association, faisant ressortir un résultat net positif de 3891,09€.

De plus l'Assemblée Générale approuve la décision du Trésorier d'affecter l'excédent de 3891,09€ au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Résolution N°3 : Présentation et approbation du budget prévisionnel

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel de l'année 2023 présenté par le Trésorier à l'unanimité des voix.

Résolution N°4 : Orientation et stratégie

Le Président rappelle les grands objectifs : réaliser le maximum de projets en faveur de la biodiversité et de la sauvegarde du vivant, concrétiser des partenariats durables, proposer à différents publics de découvrir la biodiversité, faire comprendre sa fragilité et donner des clefs créatives pour que chacun redonne une place à la nature dans son quotidien. Sensibiliser tous les publics dans le but de sortir notre société de son état « hors sol » pour rapidement reconnecter l'Homme à la nature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Résolution N°5 : Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

L'association n'a reçu aucune nouvelle candidature et les membres actuels du CA souhaitent continuer leur mandat, par conséquent, les membres du Conseil d'administration ont été réélus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Résolution N°6 : Questions diverses

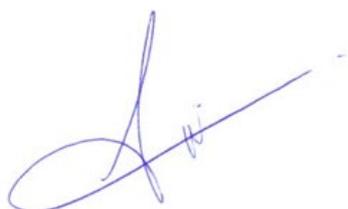
Le Président informe qu'aucune question n'a été déposée en amont de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Cannes, le 02/02/2023

Le Président de séance
Pierre COUDAME



Le Secrétaire de séance
Michel COUDAME

